

Compte-rendu du Comité Syndical du SIVOS Ermenonville et Montagny-Ste-Félicité

du 29 janvier 2018 à 18h30 à Montagny-Ste-Félicité

Présents :

-Pour Montagny : M. DOUET, Président, Mme BOULANGER, vice-présidente, Mme GON Titulaire, Mme STEIN, Suppléante.

-Pour Ermenonville : Mme MORIN, titulaire, Mme HUGARD, suppléante.

Absents excusés : M. PETREMENT, titulaire, qui donne pouvoir à Mme MORIN, Mmes TESSIER, POCHOLLE, M. BORIE, suppléants.

Absent : M. GRIMOUT titulaire.

Secrétaire de séance : Mme BOULANGER

Ordre du jour :

DELIBERATIONS :

- RYTHMES SCOLAIRES
- HORAIRES DES ÉCOLES

Signatures du compte-rendu précédent par les membres présents.

DELIBERATIONS :

• Rythmes scolaires

En s'appuyant sur une projection des différents documents diffusés (voir annexes), Monsieur le Président rappelle aux membres présents la délibération du conseil d'école en date du 8 janvier 2018 au cours de laquelle il a été décidé à la majorité de voter pour un retour à la semaine des 4 jours. Le conseil d'école a également donné un avis favorable à la proposition des nouveaux horaires présentée par les enseignants.

Monsieur le Président indique que Monsieur Le Maire d'Ermenonville a précisé, au cours de ce conseil d'école, que le conseil municipal d'Ermenonville a émis un avis favorable au retour de la semaine à 4 jours.

Monsieur le Président indique également que chacun a reçu une copie de la délibération du conseil municipal de Montagny-Sainte-Félicité qui a souhaité qu'une information soit apportée aux parents sur la modification des horaires en émettant un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours.

Après en avoir délibéré, le comité syndical émet un avis favorable à l'unanimité au retour à la semaine des 4 jours et charge Monsieur le Président d'en informer le directeur d'Académie.

• Horaires des écoles

Dans sa délibération concernant les horaires proposés par les enseignantes, le Conseil municipal de Montagny s'était posé quelques petites questions quant à l'information donnée aux parents d'élèves. Les représentants des parents d'élèves ont donc informé les parents d'élèves et ont reçu quelques avis. Seulement 8 personnes ont répondu, avec un avis plutôt favorable aux nouveaux horaires.

En accord avec le personnel de cantine, un essai a été fait : les enfants venant d'Ermenonville ont mangé plus tôt et le temps entre l'arrivée du car et la fin du repas a été chronométré. 45 mn ont été nécessaires pour un repas normal, ce qui serait rallongé pour un repas plus complexe. En accord avec les enseignantes, le Conseil syndical propose de décaler de 10mn les horaires de l'après-midi afin de prolonger le temps du repas.

Nouveaux horaires de cours proposés :

Classes de Montagny : 8h30-12h00 le matin, 13h40-16h10 l'après-midi.

Classes d'Ermenonville : 8h35-11h50 le matin, 13h30-16h15 l'après-midi.

Le Conseil syndical du SIVOS vote pour ces nouveaux horaires à l'unanimité.

Cette proposition sera transmise au Directeur d'Académie pour avis, puis aux services départementaux pour leur accord concernant les horaires des cars qui en découlent.

Séance levée à 18h45



Le Mensuel de vos Élus Janvier 2018

Vous pouvez voir ces informations et d'autres sur le
site de la commune : www.montagnystefelicite.fr

N° : 31

ÉDITO

Le 13 Février 2018

Montaféliennes, Montaféliens,

Le conseil municipal a entériné la décision du conseil d'école qui a proposé un retour à la semaine des 4 jours pour la scolarisation des enfants sur le RPI.

Le comité syndical (SIVOS) a également émis un avis favorable à l'unanimité pour ce retour.

Malheureusement, cette unanimité, qui a contribué à la mise en place des services que vous connaissez bien (restauration, périscolaires, centres aérés), n'est plus toujours de mise.

La situation avec les responsables de la commune d'Ermenonville en ce qui concerne la gestion des affaires scolaires est toujours aussi conflictuelle.

Ainsi, la fin d'année a été particulièrement éprouvante pour le personnel qui a été plusieurs jours à ne pas savoir s'il serait payé avant Noël.

En ce début d'année, nous émettons le vœu d'un retour à la raison dans l'intérêt de tous.

La proposition au retour de la semaine des 4 jours a donc été soumise au directeur d'académie qui doit donner son avis après consultation des services départementaux et régionaux des transports.

Pour terminer permettez-moi de vous rappeler que le Centre Communal d'Action Sociale, à l'occasion des fêtes de Noël, après avoir offert le Noël des enfants, a distribué 61 colis à nos aînés et organisé leur repas annuel. Ces actions contribuent à maintenir un lien social indispensable dans les communes de notre importance.

N'hésitez pas à contacter la mairie en cas de besoin.

Bien cordialement



Le secrétariat accueille le public:

- * le mardi de 14h00 à 19h00
- * le jeudi de 17h00 à 19h00
- * le samedi de 10h30 à 12h00

Tel: 03. 44. 21. 08. 90

Courriel : mairie.montagny.ste.felicite@wanadoo.fr

Jean-Paul DOUET

Maire de Montagny-Ste-Félicité

E-mail : mairiejpdouet@orange.fr

Tél. : 06.07.37.21.02



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 JANVIER 2018 A 20h30

Présents : M. DOUET Jean-Paul, Mme GON Sylvie, Mme STEIN Rachel, M. BOUCON Denis, Mme BOULANGER Jeanne, M. PICOU Jean-François, Mme BOUSSET Véronique, M. BORIE Stéphane, M. MONTEUX Stéphane. Mme LOCRE Véronique, secrétaire de mairie.

Absents excusés : M. NORMAND Anthony qui donne pouvoir à M. DOUET Jean-Paul, Mme TESSIER Magali.

Secrétaire de séance : Mme BOULANGER Jeanne

ORDRE DU JOUR :

◆ DELIBERATIONS

- Rythmes scolaires
- Convention d'adhésion au conseil de prévention des risques professionnels SIVOM
- Demande de soutien pour maintenir la culture de la betterave dans notre région

◆ TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

◆ COMMUNICATIONS DIVERSES

Signature du dernier compte-rendu par les membres du conseil présents ce jour-là.

DELIBERATIONS

Rythmes scolaires

Distribution du compte-rendu du Conseil d'école extraordinaire du 8 janvier 2018. Le Conseil d'école demande l'avis du Conseil Municipal au sujet du retour de la semaine de 4 jours par dérogation, cette décision devant être validée par le SIVOS. Décision approuvée à l'unanimité pour le retour à la semaine de 4 jours.

Etude de la proposition des enseignantes pour de nouveaux horaires pour la rentrée prochaine (voir grille des horaires en annexe) : si ces horaires sont mis en place, les élèves auraient plus d'heures de cours le matin que l'après-midi, 3h30 pour les primaires, 3h15 pour les maternelles, ce qui est plutôt bien accueilli.

Les élèves de classes maternelles prendraient leur repas plus tôt et avant les élèves des classes primaires ce qui semble aussi intéressant. Mais tous les élèves devraient se lever un quart d'heure plus tôt qu'actuellement, ce qui est dommage, surtout pour les plus petits.

Les élèves des classes primaires devraient attendre avant de manger, au moins une demi-heure. C'est bien qu'ils aient une récréation après les 3h30 de travail, mais cela semble long surtout si le temps est pluvieux, ce qui arrive assez souvent.

Les parents d'élèves paieraient une heure de plus de périscolaire le soir, puisque l'école finirait à 16h, en plus des frais du mercredi matin libéré. Actuellement le périscolaire commence à 16h45 après les NAP qui n'existeront plus.

Lorsque les parents se sont prononcés pour le retour à 4 jours, ils n'ont pas été informés d'un éventuel changement d'horaires par rapport à ce qui se faisait avant. Le Conseil Municipal estime préférable que l'ensemble des parents d'élèves soit informé, avant que la décision ne soit prise. M DOUET indique que la demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours doit être faite en même temps que la demande de changement des horaires. La date pour la demande de dérogation était le 15 janvier 2018. M DOUET a demandé et obtenu que cette date soit reportée au 31 janvier 2018.

Le personnel du SIVOS a été informé de l'éventuel changement d'horaires pour l'an prochain. Les dames de la cantine proposent de faire un essai.

Le Conseil Municipal demande donc dans sa délibération que les parents soient tous informés de cette proposition de changement d'horaires avant que la réunion du SIVOS, qui doit entériner la demande, n'ait lieu. La réunion du SIVOS prévue le 16 janvier 2018 sera donc reportée.

Convention d'adhésion au conseil de prévention des risques professionnels

Concerne les collectivités adhérentes au centre de gestion. Le Pôle prévention assure une double action, la surveillance médicale des agents et les actions de prévention à mener sur le milieu professionnel. Décision approuvée à l'unanimité.

Pour la délibération suivante ne figurant pas à l'ordre du jour, le Maire sollicite le Conseil Municipal qui accepte d'en délibérer à l'unanimité. Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Adhésion au groupement de commandes SE60 – achat d'électricité et services associés

M. DOUET indique au conseil que, depuis le 1^{er} janvier 2016, les tarifs règlementés de vente d'électricité pour les bâtiments et équipements dits tarifs jaunes et verts ont été supprimés. Ce qui oblige une mise en concurrence des acheteurs. Le SE60 a constitué un groupement de commandes d'achats d'électricité et de services associés dont il est le coordonnateur. Ce groupement de commandes permet à ses membres d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des meilleurs prix, mais également d'assurer une maîtrise de leur consommation d'énergie. M. DOUET indique qu'une négociation avait permis une baisse des tarifs de 20% qui ont augmenté depuis et d'ajouter que la négociation doit être faite en été plutôt qu'en hiver (indice fluctuant selon la saison). Le SE60 propose à la commune d'adhérer à ce nouveau groupement de commandes pour les tarifs bleus. Décision approuvée à l'unanimité.

SIVOM

La seule compétence restant à la charge du SIVOM est la halte-garderie. La question du devenir du SIVOM se pose. En cas de dissolution du SIVOM, la halte-garderie pourrait être transférée au Centre Social ou à la Communauté de Communes. Décision approuvée à l'unanimité pour le retrait de la commune du SIVOM.

Demande de soutien pour maintenir la culture de la betterave dans notre région

Cette demande du Syndicat Agricole Betteravier des Producteurs de l'Oise (SBO) a été faite après notre dernier conseil ; la réponse devant être donnée avant fin décembre 2017, cette délibération n'est plus à l'ordre du jour.

TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

Fleurir nos villages : 2 ateliers fort intéressants ont déjà eu lieu à Montagny ; l'abattage des tilleuls les plus anciens a été préconisé ; un recepage permettrait de ne pas les arracher mais de les laisser repartir sous forme de buissons. A suivre

ADTO : la mise en place des écluses a été refusée. Une réunion est prévue prochainement pour voir ce qu'il serait possible de faire, marquage au sol, etc. Sera également abordée l'opération trottoirs.

Maintenance des candélabres : la société INEO qui assurait l'entretien des candélabres n'a pas été retenue dans le nouveau marché du SE60. La société qui la remplace sera contactée.

Vestiaires du foot : le chauffe-eau est installé, des radiateurs ont été changés. Des serrures ont été refaites. Les portes restent à sécuriser, ce qui sera fait par Armand Legrand.

Contrat d'entretien de chauffage pour les bâtiments publics de la Commune : les visites d'entretien et nettoyage des chaudières ne se font plus depuis quelques années pour le chauffage de la Maison des Loisirs et de la Mairie. M Le Maire relancera la société BOULONNOIS afin que le service soit remis en place, en y intégrant la propriété du 16, rue moitié.

Propriété 16 rue Moitié : Le chauffagiste a nettoyé la chaudière, qui fonctionne bien. Le conduit de cheminée était obstrué par des abeilles mortes.

Un avis concernant la toiture a été demandé à M BLANCHART.

Un artisan s'est présenté car il serait intéressé pour faire un aménagement de cette maison. A suivre

Parvis de l'école : un trou est à combler

Route de Versigny : les réparations du bitume n'ont pas tenu, la société qui était intervenue sera rappelée.

Eglise : l'orme près de l'église, classé remarquable par le PNR, est entouré de déchets qu'il faut enlever. Le fossé est à curer. Faut-il refaire une mare, comme il en existait une auparavant ?

Dépôts sauvages de déchets à la Maison des Loisirs : la personne qui a déposé des poubelles, divan, gazinière... a été identifiée. Il s'agit d'une personne qui était en location et qui a déménagé. La gendarmerie a été prévenue.

Dératisation : les personnes venues chercher des boîtes et sachets de dératisation n'ont pas capturé de rats. Il s'agirait plutôt de fouines.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Convention Orange : nous avons reçu la convention Orange qui stipule que le loyer sera de 7 200 € par an comme convenu lors du conseil municipal du 6 octobre 2017.

Le 23 janvier 2018, visite du bureau d'études de la Communauté de Communes suite à sa possible prise de compétence pour l'eau et l'assainissement.

DETR : installation d'une sonde au point de captage. Les travaux, réalisés par la SAUR, seront bien subventionnés. Seront également réalisés les travaux prévus à la station d'épuration pour lesquels le conseil départemental a prolongé l'accord des subventions.

Information sur l'enquête publique concernant le centre logistique de la société PANHARDT DEVELOPPEMENT qui sera implantée à Nanteuil-le-Haudouin : les résultats de l'enquête sont à disposition.

Demande du département pour participer à « 686 communes, 686 héros » il s'agit pour chaque commune de retracer l'histoire d'un héros de guerre. La Commune ne donnera pas suite.

La Bibliothèque départementale de l'Oise a retenu la demande des bibliothécaires pour participer au festival des contes d'automne et à Bd Bus en fêtes en 2018.

Nous avons reçu une lettre de candidature de M. Nicolas MILLOCHAU qui avait déjà été employé auparavant, pour un poste d'agent technique ; la commune ne recherche pas de nouvel employé en ce moment.

Formation à La Croix St Ouen sur les biodéchets ; les employés communaux iront.

INSEE :

Enquête statistique sur l'emploi : 19 personnes seront démarchées durant 4 périodes de l'année 2018.

Recensement de la population au 1er janvier 2018 : 438 habitants.

La séance est levée à 22h45

Annexe 1 : proposition de la grille des horaires :

| Jours | Horaires bus | | | | | | Horaire Ecole Montagny | Horaire Ecole Ermenonville |
|-------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|--------------------------|-----------------------------|---------------------------------|----------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| | Arrivée/Départ Bus Ermenonville | Arrivée/Départ Bus Montagny | Arrivée Bus Ermenonville | Arrivée/Départ Bus Montagny | Arrivée/Départ Bus Ermenonville | Arrivée Bus Montagny | | |
| Lundi-mardi jeudi-vendredi | | | | | | | Ouverture portes 8h20 13h20 | Ouverture portes 8h25 13h10 |
| Matin | 1) 8h10 / 8h12 | 2) 8h20 / 8h22 | 3) 8h30 | | | | Heures des cours 8h30 - 12h00 | Heures des cours 8h35 - 11h50 |
| Midi | 1) 11h52 / 11h54 | 2) 12h02 / 12h04 | 3) 12h12 | | | | Durée : 3h30 | Durée : 3h15 |
| Repas | | | | | | | | |
| Après-midi | | | | 1) 13h05 / 13h07 | 2) 13h15 / 13h17 | 3) 13h25 | Heures des cours 13h30- 16h00 | Heures des cours 13h20- 16h05 |
| Soir | | | | 1) 16h02 / 16h04 | 2) 16h12 / 16h14 | 3) 16h22 | durée : 2h30 | durée : 2h45 |